

# LES AILES DE TAILLARD

UNE COOPÉRATION TERRITORIALE POUR UN PROJET ÉOLIEN PARTICIPATIF

↓ **MODE D'INNOVATION  
ET DE COOPÉRATION**

📄 **ÉNERGIE PARTAGÉE**

🏠 **ÉNERGIE RENOUVELABLE  
FINANCEMENT  
PARTICIPATIF  
GOUVERNANCE  
PARTAGÉE**

**CONTACT :**  
**ÉNERGIES COMMUNES  
RENOUVELABLES (ECR)**  
**PHILIPPE HEITZ**  
**PRÉSIDENT D'ECR**  
**ph.heiz(a)orange.fr**  
**☎ 06 52 58 40 71**



## CONTEXTE



La communauté de Communes des Monts du Pilat (CCMP) a depuis plusieurs années un intérêt fort pour les problématiques environnementales : une quinzaine de chaufferies collectives bois et réseaux de chaleur, crèches BBC, micro-centrale hydraulique. Suite à des études d'analyse du potentiel éolien sur le territoire, la CCMP lance une étude de Zone de Développement Éolien (ZDE) sur les communes de Burdignes et St-Sauveur-en-Rue (2009-2010). Dans le même temps, la Communauté de Communes s'ouvre à une démarche participative en associant les habitants et partenaires associatifs dans ce projet éolien.

La Communauté de Communes des Monts du Pilat (CCMP) est à l'initiative d'un projet de parc éolien qui allie enjeu énergétique, participation citoyenne, collaboration entre collectivités locales, citoyens et une entreprise.

## PROJET



En 2010, l'association Énergies Communes Renouvelables (ECR) composée d'habitants est créée et reconnue par la CCMP comme membre du comité de pilotage. Un travail technique est assuré par la CCMP et ECR pour sélectionner un développeur acceptant ce concept singulier de l'éolien participatif, associant entreprise industrielle, collectivités et citoyens.



Ph. Heitz

“ POUR NOUS CITOYENS MOTIVÉS PAR L'ENGAGEMENT DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, NOTRE CHANCE A ÉTÉ L'OUVERTURE D'ESPRIT DE NOS ÉLUS QUI ONT ACCEPTÉ D'ASSOCIER NOTRE ÉNERGIE ET NOTRE EXPERTISE À LEUR PROJET. ”

Philippe Heitz, président d'Énergies Communes Renouvelables

La particularité de ce projet éolien réside dans la gouvernance publique privée de ce projet.

En 2013, l'objectif de réunir au sein de la même structure juridique (SAS), un industriel, la collectivité et les citoyens est atteint. La SAS les Ailes de Taillard est créée avec 150 000 € de capital, apportés à 50% par l'industriel (Quadran anciennement Aéro watt), à 25% par la SEM SOLEIL représentant la CCMP et à 25% par le collège des citoyens. La prise de décision stratégique est donc assurée par ces trois parties prenantes.



Ph. Heitz

G : L'ornithologue Maxime Prouvost recense les oiseaux du site de Taillard dans le cadre de l'étude préalable à l'implantation des éoliennes.

D : Les élus de la Communauté de Communes des Monts du Pilat visitent le parc éolien de Saint-Agrève.

Autre particularité originale, le partenaire industriel tout en demandant la maîtrise des domaines techniques qui relèvent de son expertise incontestable, a accepté le partage à 50/50 de la gouvernance de la société pour toutes les phases du projet : développement, construction, exploitation. Ce partage de la gouvernance sera conservé même après l'augmentation du capital nécessaire pour la construction du parc, augmentation qui bouleversera la répartition du capital entre les trois collèges.

La CCMP a accordé une grande importance à la mobilisation et l'implication des habitants et des partenaires dans le projet éolien. En mettant à égalité la participation citoyenne et celle de la communauté de commune, lors du choix du partenaire industriel, à la gouvernance comme au capital de la SAS, la Communauté de Communes fait le choix d'une approche territoriale qui vise à associer les acteurs locaux à la réalisation d'un projet basé sur des enjeux négociés et partagés par les acteurs eux-mêmes.

La participation financière des citoyens (1 à 4 actions de 100 €) permet d'améliorer l'acceptabilité globale du projet et favorise l'émergence d'un collectif citoyen le soutenant.

Ce type de démarche participative favorise les retombées économiques locales sous quatre formes :

- Recettes fiscales pour les collectivités
- accompagnement par la SAS les Ailes de Taillard de projets de la CCMP
- Loyer pour les propriétaires fonciers (principalement commune et section de commune)
- Nouvelles activités économiques liées aux études et aux travaux

## PERSPECTIVES



- **2015/2016** : instruction des demandes de PC et autorisation ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)
- **2016/2017** : construction et mise en service du parc éolien de 23 MW (10 machines). L'électricité issue du parc éolien sera injectée dans le réseau ERDF au tarif d'achat de 8.2 centimes le kWh, stable sur 15 ans.
- **2036** : renouvellement ou démantèlement

## FOCUS

### ENGAGEMENT FORT DES CITOYENS

L'intérêt de ce projet réside véritablement dans l'implication citoyenne.

Notamment, l'industriel a dû concevoir le projet en étroite collaboration avec l'ensemble des citoyens participants.

Le financement participatif est également remarquable puisque 25% du capital initial de la SAS appartient au collège des citoyens avec :

- 120 personnes physiques actionnaires
- SCIC Enercoop Rhône Alpes
- Deux clubs d'investisseurs CIGALES (Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire)
- 5 associations : Énergies Communes, Héliose, Environnement et Nature Burdignes, Pilattitude, Vivre au Guizay.



Le 22 septembre 2013, 200 personnes visitent le site de Taillard pour une présentation du projet au pied du mât de mesure de vent